

**Communiqué
de presse de
la Fédération
Environnement
Durable**

lundi 1 août 2022
21:23

A la demande du **Président de la République** et de la **Première ministre, Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique, a annoncé des mesures réglementaires pour renforcer les projets de production d'énergies renouvelables,

Deux mesures concernant l'éolien terrestre et consistent à :

- Autoriser les projets de production d'énergie renouvelable électrique sous le régime des compléments de rémunération à vendre leur électricité sur les marchés durant 18 mois avant la prise d'effet de leurs contrats
- Permettre à l'ensemble des projets renouvelables déjà lauréats d'appels d'offres d'augmenter leur puissance jusqu'à +40% avant leur achèvement

Alors que dans la discussion de la loi Pouvoir d'Achat, Bruno Le Maire, ministre de l'économie, voulait limiter à 700 millions d'euros le coût des apports du Parlement, sa collègue, Agnès Pannier-Runacher fait un cadeau de 2,5 milliards d'euros aux promoteurs éoliens.

Cette première mesure est ruineuse, inutile pour l'effet recherché (lutte contre la décarbonation et indépendance énergétique) et dangereuse pour la prolifération incontrôlée des éoliennes

Ruineuse :

Si cette dérogation s'appliquait dans les conditions évoquées, on parlerait alors d'un super-complément de prix qui pour les 6.000 MW concernés accorderait un pactole aux promoteurs estimé à 2,5 milliards d'euros(1). Cette mesure est immorale au regard des fortunes que font déjà les promoteurs éoliens subventionnés depuis 2001 voir l'article du Journal Capital « Comment faire de l'or avec vent » (2)

Inutile :

La raison donnée par le gouvernement est frauduleuse car rien ne prouve que faire ce cadeau aux producteurs va dans le sens de l'indépendance énergétique française et surtout lutter contre le gaz à effet de serre. Ce pactole va en réalité aller directement en dividende dans les poches des producteurs ou en importation de matériel, aucune éolienne terrestre n'étant fabriquée en France.

Dangereuse :

Ce dispositif temporaire de 18 mois exacerbera les appétits de promoteurs pour

profiter de l'effet d'aubaine. Ils utiliseront tous les moyens pour faire déboucher des projets dans les tuyaux quelles que soient les études d'impact, surtout si en sous-main, la ministre donne des instructions qui vont dans ce sens aux préfets.

La seconde mesure est périlleuse par l'élévation considérable sans contrôle de la taille des éoliennes et l'augmentation des fondations. Elle peut être considérée comme illégale s'il n'y a pas de complément aux études d'impacts de ces installations classées (avifaune, visuels, bruits) et des engagements sur les déconstructions des fondations et l'augmentation des distances aux habitations pour protéger les riverains.

Au moment critique où la priorité absolue est de résoudre le problème de la production d'électricité de la France par des filières puissantes, conventionnelles et non intermittentes, Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique dilapide des moyens financiers pour soutenir des chimères inutiles. En plus elle court-circuite les parlementaires pour se plier aux ordres des industriels éoliens alors que depuis plus de 20 ans ceux-ci, malgré leurs promesses, se sont montrés incapables d'assurer un quelconque avenir électrique à la France.

Références

1) $6.000 \text{ MW} * 24\% * 133 \text{ €/MWh} * 24 \text{ heures/jours} * 365 \text{ j/an} * 1,5 \text{ an}$
= 2,512 milliards d'€

Voir analyse complète jointe

2) <https://www.capital.fr/entreprises-marches/ces-professionnels-de-leolien-qui-font-de-lor-avec-du-vent-1439913>

Contacts

Jean-Louis Butré

Président

Fédération Environnement Durable

<https://environnementdurable.org>

contact@environnementdurable.net

tel 06 80 99 38 08

Michel Faure

Administrateur

Fédération Environnement Durable

<https://environnementdurable.org>

michel.faure@yahoo.fr

06 07 41 68 55